

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires et au Parlement de la Montagne

La Région Occitanie est fortement engagée depuis plusieurs années dans des démarches participatives afin de garantir une réelle concertation autour des politiques publiques régionales auprès des territoires en premier lieu, mais également auprès de ses habitants, via des outils permettant l'expression d'une citoyenneté active.

C'est dans cette perspective que l'Assemblée des Territoires et le Parlement de la Montagne, instances uniques de concertation de l'action territoriale, ont été mises en place par la Région respectivement en 2016 et 2017. Espaces de dialogue essentiels pour la vitalité territoriale, ces deux instances traduisent la volonté de porter la même attention à chaque territoire de l'Occitanie et à ses habitants, indépendamment de son poids économique ou démographique, mais aussi la volonté de construire ensemble les politiques régionales.

1 – L'Assemblée des Territoires

Installée pour six ans en 2016, l'Assemblée des Territoires est arrivée à échéance de son 1^{er} mandat fin 2022.

La Région propose pour son renouvellement que l'Assemblée des Territoires devienne la fabrique régionale du changement de modèle de développement territorial coconstruit avec les territoires (sobriété foncière, territoires à énergie positive, ...) et l'outil de la promotion / diffusion de ce changement et des transformations auprès des Territoires et de leur population :

- changement de modèle d'habitat (plus dense, fin du pavillonnaire, etc...),
- changement de nos mobilités (décarbonées, douces, actives, fin du tout voiture, etc...),
- changement de modèle d'alimentation et de consommation (circuits courts, etc...).

En cohérence avec cette nouvelle ambition, la Région propose d'adapter la représentativité de l'Assemblée des Territoires en l'adossant aux 59 contrats territoriaux Occitanie 2022-2028 pour être en prise directe avec la réalité de l'organisation territoriale et la mise en œuvre des politiques publiques en intégrant la dimension citoyenne.

Afin que tous les territoires parlent d'une même voix, il est proposé pour chaque contrat que soit désigné deux représentants élus locaux.

Cela représentera un total de 118 délégués désignés directement par les territoires de projets pour la démocratie représentative. De plus, afin de renforcer la prise en compte, il est proposé pour chaque contrat de désigner deux représentants du Conseil de développement.

2 – Le Parlement de la Montagne

Le Parlement de la Montagne est une instance de concertation et d'échange unique en France, inter-massifs (Massif central et Pyrénées), ouverte et participative. Créé fin 2017, il rassemble l'ensemble des acteurs de la montagne (élus, collectivités locales, représentants d'institutions ou d'organismes publics, représentants d'entreprises, d'associations et habitants) et joue principalement trois rôles :

- un rôle de proposition auprès de la Région : faire remonter les besoins, des sujets, des idées, touchant aux thématiques de la montagne en Occitanie,
- un rôle de catalyseur de projets : proposer des démarches innovantes et des expérimentations, au plus près des acteurs de terrain,
- un rôle de « caisse de résonance » : partager une culture commune, promouvoir et porter des enjeux partagés pour les territoires de montagne.

A partir de 2023, le Parlement se renouvelle et s'appuiera sur une Assemblée d'environ 150 membres, représentatifs de la diversité des acteurs de la montagne, qui se réunira une à deux fois par an. Elle sera composée de 3 collèges représentant les territoires (élus locaux, départementaux et régionaux), la société civile (associations, citoyens et acteurs du monde économique) et les partenaires associés (institutions et organismes publics intervenant dans le domaine de la montagne).

Chaque territoire de montagne porteur d'un Contrat territorial d'Occitanie sera représenté au sein de cette Assemblée par deux représentants.

En conclusion, Le Président propose à l'assemblée de désigner deux élus (1 homme – 1 femme) dont l'un d'eux siègera aussi au Parlement de la Montagne.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité désigne Madame Mariette COMBES et Monsieur Daniel GALTIER comme représentants à l'Assemblée des Territoires et au Parlement de la Montagne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

